Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Sous-préfecture de Bayonne

Demande de titre de séjour en qualité de salarié ou travailleur temporaire

Merci de transmettre les copies, les originaux seront présentés lors du RDV de finalisation du dossier

NB : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel

1ère demande / Changement de statut

- *Titre de séjour ou déclaration de perte*
- *passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité (identité, photo, validité et visa long séjour) ;*
- *extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance*
- *livret de famille en intégralité et copie intégrale de l'acte de mariage (en cas de mariage célébré à l'étranger, transcription du mariage sur les registres de l'état civil français)*
- *justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :*
  - *facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer avec un organisme public ou privé ; ou taxe d'habitation ; ou attestation d'assurance du logement*
  - *si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;*
  - *en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et relevé de taxe d'habitation ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant)*
- *3 photos bien contrastées, tête nue et de face (bouche fermée, sans expression/format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5:2005)*
- *enveloppe timbrée à vos nom et adresse (20 gr)*

- *déclaration d'engagement ou contrat de travail*
- *autorisation de travail établie par la DIRECCTE ou dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur (avec le formulaire de demande d'autorisation de travail pour un salarié étranger correspondant à l'emploi sollicité (CERFA n° 15186*01 ou CERFA n°15188*01 pour le salarié détaché) ainsi que les documents listés par l'arrêté INTV1629674A du 28 octobre 2016 fixant la liste des pièces à fournir pour l'exercice, par un ressortissant étranger, d'une activité professionnelle salariée*

Renouvellement

Documents communs

- *passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité (identité, photo, validité et visa long séjour)*
- *carte de séjour en cours de validité ou visa de long séjour validé par la vignette de l'OFII*
- *un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance lorsque la demande de renouvellement fait suite à un visa de long séjour valant titre de séjour ou en cas de changement de département*
- *justificatif de domicile datant de moins de 6 mois :*
  - *facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 6 mois ou quittance de loyer avec un organisme public ou privé ; ou taxe d'habitation ; ou attestation d'assurance du logement*
  - *si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;*
  - *en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et relevé de taxe d'habitation ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant)*
- *3 photos bien contrastées, tête nue et de face (bouche fermée, sans expression/format 35 mm x 45 mm – norme ISO/IEC 19794 – 5:2005)*
- *enveloppe timbrée à vos nom et adresse (20 gr)*

Renouvellement carte de séjour « salarié » (sous contrat à durée indéterminée)

- *Pendant la 2ème année de validité :*
  - *si l'étranger occupe toujours l'emploi qui a justifié la délivrance de la dernière autorisation de travail :*
    - *autorisation de travail correspondant au poste occupé (cerfa visé par la DIRRECTE*
    - *copie des 3 derniers bulletins de paie*
  - *si l'étranger n'occupe plus d'emploi :*
    - *attestation de l'employeur destinée à pôle emploi*
    - *si l'étranger est toujours privé involontairement d'emploi : attestation de l'organisme versant les allocations de chômage justifiant de la période de prise en charge restant à courir et le montant de l'indemnisation.*
  - *Si l'étranger a changé d'emploi :*
    - *attestation de l'ancien employeur destinée à Pôle emploi*
    - *dossier de demande d'autorisation de travail constitué par le nouvel employeur*

- *A l'issue de la deuxième année de validité de sa carte de séjour temporaire « salarié » :*
  - *copie des 3 derniers bulletins de paie.*

Renouvellement carte de séjour « travailleur temporaire » (sous contrat à durée déterminée)

- *cas du bénéficiaire d'un contrat de travail à durée déterminée :*
  - *lorsque le salarié poursuit l'exécution de son contrat à durée déterminée qui a justifié la délivrance de son autorisation de travail :*
    - *autorisation de travail correspondant au poste occupé*
    - *copie des 3 derniers bulletins de salaires*
  - *lorsque le salarié souhaite exercer un autre emploi sous contrat à durée déterminée*
    - *dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur*

- *cas du détachement :*
- *lorsque le salarié poursuit l'exécution de la mission qui a justifié la délivrance de son autorisation de travail dans le cadre de son détachement :*
  - *- autorisation de travail correspondant au poste occupé*
  - *- copie des 3 derniers bulletins de salaires*
- *lorsque l'employeur sollicite la prolongation du détachement au-delà de la durée initiale :*
  - *- dossier de demande d'autorisation de travail constitué par l'employeur*